

ABONNEMENT

Un an.....	18 fr.
Six mois.....	9 »
Trois mois.....	4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne..	» 20
Réclames, — ..	» 30
Faits divers, — ..	» 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 18 FÉVRIER

La vraie solution

Ça ne peut plus marcher, disait, la semaine dernière, avec un incontestable sens pratique, M. Melchior de Vogüé. Quel moyen employer pour que ça marche? M. Léon Daudet l'indiquait, il y a quatre jours, dans le *Figaro*.

Si le gouvernement consentait à tâter l'opinion publique, il s'apercevrait bien vite que les étranglements systématiques des enquêtes politiques sont du plus déplorable effet. Pour employer une expression vulgaire mais significative, la nation française a soupé du procédé qui consiste à saisir puis relâcher les hommes de paille pour sauver les hommes d'argent et d'importance. Ce qui était logique sous César Borgia devint absurde dans une démocratie. Aujourd'hui, la presse a remplacé le Forum. Les affaires publiques se traitent publiquement. Est-ce un bien, est-ce un mal? Peu importe. C'est un fait. On a beau mettre la lumière sous le boisseau, imposer silence au juge d'instruction, barboter les dossiers, embarquer en sleeping-car les intermédiaires compromettants, détourner l'attention par des manœuvres éveillées de police, la justice immanente des choses et des gens circule avec plus de difficulté, mais elle circule. Tôt ou tard les vraies responsabilités s'établissent et le peuple confond dans sa haine les coupables et ceux qui ont en vain tenté de favoriser leur fuite.

Il faut positivement que les parlementaires respirent, dans les couloirs et dans la salle des séances, un air particulier, le plus malsain de Paris, au dire des hygiénistes. S'ils s'égaillaient au dehors, ils comprendraient qu'un sentiment de réprobation, exagéré, injuste, mais unanime, enveloppe les Chambres. La conscience nationale leur crierait qu'il est temps de débrider la plaie, avant qu'elle n'ait empoisonné l'organisme, de limiter l'indignité à ceux qui la méritent.

Supposons que le cabinet prenne un parti héroïque, qu'il dise à la justice: « Voici les clefs et le glaive. Enfermez! Frappez! Accomplissez tout votre devoir; que rien ne vous arrête ». Ce qu'on lui enverra de bravos, d'un bout à l'autre de la France, c'est rien de le penser.

Lorsque les artistes du Parlement sentiront sur leurs collets une main ferme, ils se tairont et leurs amis les plus empressés cesseront bientôt d'intervenir. Alors le gouvernement pourra s'adresser au pays du haut de la tribune, et ses paroles porteront loin. Dans le cas contraire, on assimilera le protecteur des compromis aux compromis. Dans les groupes politiques, le sentiment qui domine, c'est la lâcheté. A quoi bon défendre, à votre propre péril, des gens tarés qui ne vous sauront aucun gré de vos efforts, ne chercheront qu'à vous tuer, qu'à vous ensevelir avec eux?

Il ne suffit point d'être honnête. On doit encore n'avoir point peur, sabrer les camarades faciles, et, le parti du fer rouge une fois pris, fermer l'oreille aux bruissements de la chair gangrenée. En réalité, depuis vingt ans, nous assistons, en politique, aux jeux de la

Crainte et de la malhonnêteté. Un faible au pouvoir est aussi dangereux qu'un escroc. Il ne sait point résister au chantage. Au lieu de remettre simplement au gendarme le matamore qui vient pour l'intimider, il lui remplit son gousset de fonds secrets, lui garnit sa boutonnière de rubans et de rosettes, l'associe à ses projets, aux destinées de l'Etat, et se félicite de sa malice. Triste malice! Le gaillard alléché revient, insatiable. Plus on lui donne, plus il exige. Et, comme on n'est jamais le chevalier d'une seule industrie, le jour arrive où, pris la menotte dans le sac, il se débat, s'irrite, accuse son protecteur et l'entraîne avec lui. Tel est l'immanquable, le banal résultat de ces profondes combinaisons.

Il n'y a plus de tradition gouvernementale, partant plus d'expérience, et l'exemple ne sert jamais. Les ministres tombent, comme des hannetons gaulés, dans des portefeuilles disparates pour lesquels ils n'ont aucune capacité. Les finances, l'instruction publique ou la guerre, tout leur est bon, pourvu qu'ils en soient, qu'ils s'asseyent sur le banc fatal et à la table du Conseil, qu'ils savourent le respect ironique de leurs huissiers, l'envie et les interpellations de leurs collègues. Or, ces portefeuilles si convoités sont remplis de papiers mystérieux, transmises par les prédécesseurs et que les nouveaux propriétaires acceptent aveuglément comme ils acceptent la routine administrative, la veulerie et les traditions propres à chacun de ces éphémères domiciles.

C'est pourquoi la nation se tourne inquiète vers les jeunes, dont les noms ne circulent dans aucun tripot, dans aucun syndicat, dans aucune grande Compagnie, les jeunes qui paraissent décidés à abandonner les vieilles pratiques, les vieilles manigances, les vieilles extases devant l'adresse des escamoteurs politiques, les jeunes qui ne sacrifient point leurs opinions à l'espoir d'un portefeuille, qui ne sont encore liés par aucun serment de minuit sur une tombe de faussaire. Leurs concitoyens espèrent trouver en eux une race d'enquêteurs hardis et sincères. Ils leur sauront gré de toutes paroles libres. Ils les paieront en confiance, la meilleure monnaie démocratique.

Oui, les vieilles barbes ont décidément la pelade. Toute cette fournée de politiciens de nuances diverses, que vous avait légués Gambetta, a donné sa mesure, et la mesure est comble. De demi gauche, du quart de gauche, ou d'extrême gauche, tous ces gauchers ont fait un mauvais usage de leur main droite. Qu'ils la rentrent aujourd'hui dans leurs poches. Ils ont avili leur métier. Ils sont pires qu'un tyran, par l'hypocrisie et par le nombre, et tels que les Français les plus pacifiques, les plus respectueux des formes légales ne pensent pas sans plaisir au dix-huit Brumaire. C'est peut-être aller un peu loin. La machine, telle qu'elle est, ne serait sans doute point trop défectueuse, si elle avait des rouages neufs et un mouvement sûr. Dût cette thèse déplaire aux suspects et aux partisans des anciennes formules, je vous souhaite des ministres jeunes, ardents et sans attaches, des ministres qui sachent exorciser les revenants, qui soient à la fois des « voulants » et des *pince-sans-rire*, ce dernier vocable étant pris dans son acception la plus actuelle.

Chambre des Députés

Séance du 16 février 1895

M. Georges Berger dépose un amendement tendant à augmenter le crédit du chapitre 23 de 10,000 fr. pour achats d'œuvres de l'art industriel décoratif, à destination des musées spéciaux et des palais nationaux.

L'amendement de M. Georges Berger n'est pas adopté.

M. Cornudet développe un amendement tendant à diminuer de 100 fr. le crédit du chapitre 27 (manufacture nationale des Gobelins, personnel).

Si la manufacture se mettait à vendre 4,000 fr. ce qui coûte à l'Etat 10,000 fr., la concurrence faite à l'industrie privée serait tout à fait inique.

M. Martinon. — La concurrence faite à l'industrie privée est déloyale.

Aussi les populations que l'orateur représente ont-elles été vivement émues en apprenant que les manufactures des Gobelins et de Beauvais étaient autorisées à exécuter des commandes pour des particuliers.

Sur le chapitre 36, M. Ducos demande un crédit de 70,000 fr. pour la restauration du théâtre d'Orange.

M. Lockroy soutient l'amendement.

M. Poincaré répond que le crédit affecté aux restaurations permettra de consacrer 30,000 fr. au théâtre d'Orange. Il repousse l'amendement qui est adopté.

Budget des cultes

M. Naquet expose que, depuis 1871 jusqu'à 1884, il a voté la suppression du budget des cultes et de l'ambassade du Vatican.

Depuis 1890 au contraire il en a voté le maintien.

En effet, cette question n'est pas seulement une question de principes, mais une question politique.

Les principes n'ont pas varié, mais les considérations politiques ne sont plus les mêmes.

Sur la question de la forme du gouvernement, le parti catholique a désarmé. La monarchie est morte dans ce pays...

M. de Baudry d'Asson. — Elle viendra bientôt remplacer le gouvernement actuel, ou la France est perdue.

M. Naquet. — Vouloir supprimer le budget des cultes sans avoir organisé ce qui doit le remplacer serait inadmissible.

M. de Baudry d'Asson. — Cette organisation est bien simple. Rendez au clergé les biens volés.

M. le président. — Vous ne pouvez pas appeler biens volés, les biens restitués à la nation en vertu de lois régulières.

M. Gras demande qu'on ne passe pas à la discussion du budget des cultes.

M. de Baudry d'Asson. — Je demande la parole pour répondre à un discours qui est une honte pour la France catholique.

M. de Baudry d'Asson est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Poincaré demande le vote pur et simple du budget des cultes.

Par 347 voix contre 145, la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles du budget des cultes.

M. Chauvin dépose un amendement présenté par MM. Guesde, Jaurès et lui, tendant à

l'abolition du concordat et des articles organiques et le retour à la nation des biens des corporations religieuses.

L'amendement de M. Chauvin est repoussé par 379 voix contre 111.

M. Maurice Faure demande au gouvernement de préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en déposant un projet sur les associations.

M. Ribot répond qu'il y a des projets déposés. Quand il viendront en discussion, le gouvernement donnera son avis. En attendant il demande qu'on passe au vote du budget des cultes.

M. Cochin. — On a dit que l'Etat n'avait fait que se défendre, c'est une erreur. L'Eglise ne demande qu'une chose : exercer librement son ministère.

M. Ribot répond que le gouvernement a le respect sincère de la foi de tous. L'apaisement s'est fait sans que l'Etat ait rien cédé, transigé sur rien, sans qu'aucune influence étrangère ait exercé son influence.

La proposition de M. Maurice Faure, mise aux voix, est repoussée par 305 voix contre 205.

M. Ribot. — Il est nécessaire de terminer promptement le vote du budget. Je demande deux séances par jour à partir de lundi, sauf le mercredi.

M. de Baudry d'Asson réplique que ceux qui demandent deux séances par jour n'y assistent pas.

La proposition est adoptée par 386 voix contre 84.

Aujourd'hui, à 9 heures du matin, séance publique.

INFORMATIONS

L'avancement dans l'armée

Le décret du général Mercier, rendu au moment où ce dernier quittait le ministère, sera très probablement rapporté. La commission de l'armée a délégué un de ses membres auprès du général Zarlinden, qui a fait connaître le retrait de la décision de son prédécesseur et la formation d'une commission spéciale chargée d'étudier à nouveau les conditions d'avancement.

L'archiduc Albert d'Autriche

Vienne, 17 février. — L'état de l'archiduc Albert ne laisse plus aucun espoir. L'archiduc, à minuit, était à l'agonie. On croit que l'Empereur, à cette nouvelle, quittera le Cap-Martin.

Dans la journée d'hier, la pneumonie dont l'archiduc était atteint s'est subitement aggravée et changée en pleurésie. On lui a administré dans la soirée les sacrements sur son désir.

Le cardinal Richard

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, dans une lettre qu'il adresse aux curés de son diocèse, annonce que, les ressources dont il dispose devenant insuffisantes à la suite de la rigueur inaccoutumée de l'hiver qui multiplie la souffrance des pauvres, il a résolu de partager avec les pauvres les dons que la piété des fidèles lui a offerts, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, pour la construction de l'autel de la Basilique du Vœu national. En conséquence, le vénéré prélat met à partir d'aujourd'hui à la disposition des curés des paroisses ouvrières des faubourgs et de la banlieue, de nouveaux secours pour les familles nécessiteuses.

Les lettres pour Madagascar

Le *Journal officiel* a publié hier matin le décret suivant :

« Les lettres simples, c'est-à-dire ne dépassant pas le poids de 15 grammes, provenant des militaires ou marins faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar, ou adressées à ceux-ci, sont admises à la franchise postale.

» Les mandats dont le montant ne dépasse pas 50 fr., adressés aux militaires ou marins désignés à l'article précédent, sont exempts du droit de 10/0 et, en outre, dans les colonies françaises, de taxe additionnelle représentative du change.

» Le maximum des mandats adressés ou délivrés aux militaires et marins français faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar est fixé à 500 fr. »

La surveillance des maisons de jeu

Le procès qui se juge maintenant devant la onzième chambre correctionnelle aura un épilogue inattendu. Les dépositions des directeurs de cercles, qui ont éveillé subitement l'attention du ministre de la justice, viennent de motiver, à la date de samedi, une circulaire ministérielle au préfet de police et aux procureurs généraux, qui a pour but de faire exercer dans les maisons de jeu, la surveillance la plus étroite qui n'a été que fictive jusqu'ici, mais qui va devenir effective dans le sens le plus rigoureux de la loi. Tous les tripots, sans distinction, vont être surveillés de près.

Duel parlementaire

A la suite d'une lettre publiée dans l'*Echo Vouzinois*, M. le baron de Ladoucette, conseiller général du canton de Montbois, ancien député de l'arrondissement de Briey, a fait demander à M. Bourgoin, député de Vouziers, rétraction ou réparation par les armes.

Les témoins de M. de Ladoucette sont MM. de Lareinty, sénateur, et Cuneo d'Ornano, député.

M. Bourgoin a constitué, pour le représenter, MM. Linard et Dunaime, députés.

Les boulangers de Marseille et la ville

Lors de la grève des patrons boulangers à Marseille, survenue après la taxe officielle imposée par M. Flaissières, maire, la foule avait saccagé cinquante établissements de la ville. L'un des boulangers, M. Gondre, intenta un procès à la ville de Marseille en responsabilité et en dommages-intérêts.

La 4^{me} chambre civile du tribunal a rendu un jugement aux termes duquel la ville est condamnée à payer à M. Gondre la somme de 4,589 francs représentant les dégâts matériels causés, et 300 francs pour le préjudice moral causé.

La ville va faire appel de ce jugement car, en raison de sa teneur, les quarante-neuf autres boulangers sont décidés à leur tour à l'attaquer ; c'est donc une centaine de mille francs que la fantaisie de M. Flaissières, maire socialiste, ferait perdre à la ville de Marseille.

Protestation du Conseil municipal de Perpignan

Le conseil municipal de Perpignan a émis un vœu demandant l'application sévère de la loi sur le mouillage et protestant énergiquement contre le jugement rendu par le tribunal de la Seine, qui a acquitté dix-sept débitants parisiens ayant vendu du vin que le laboratoire municipal estimait mouillé.

Incendie dans une mine

Le feu s'est déclaré dans la mine de Farayres, à Decazeville, et a obligé les ouvriers à arrêter le travail. Une cinquantaine de mineurs se trouvent ainsi réduits au chômage.

Les propriétaires de cette mine ne comptent pas pouvoir en continuer l'exploitation.

Incendie d'un château

Un superbe château appartenant à M. Félix Valloutrive, un des principaux industriels de Roubaix, a été hier la proie des flammes.

Les dégâts dépassent plusieurs centaines de mille francs couverts par des assurances.

Deux pompiers, un de Roubaix, un de Tourcoing, ont été légèrement blessés.

Suicide d'un notaire

Un ancien notaire de Lurcy-Lévy (Allier), nommé Joseph Daumy, avait disparu depuis trois jours, lorsque la gendarmerie de Nevers le reconnut dans un voyageur descendu à l'hôtel Lavy.

Muni d'un mandat d'arrêt, l'adjudant Vilarval se présenta pour s'emparer de sa personne, mais Daumy s'empara d'un revolver et allait se faire sauter la cervelle, lorsque l'adjudant fit dévier le coup et reçut la balle dans le bras gauche. Les gendarmes n'eurent pas le temps de se saisir du malheureux qui se tira deux coups dans la tête et tomba foudroyé.

Employés infidèles

Bonlogne-sur-Mer. — Plusieurs employés de la Compagnie du Nord ont été mis en état d'arrestation à la suite d'une enquête minutieuse et tenue secrète, sur de nombreux et importants détournements commis au préjudice de leur administration.

On s'attend à d'autres arrestations dans les rangs relativement élevés de gens au service de cette Compagnie.

Disparition d'un juge de Nancy

Une disparition encore inexpiquée qui fait l'objet de toutes les conversations du palais de justice de Nancy, est celle de M. Gamier, juge au tribunal civil, ancien juge d'instruction à Nancy, maire de la commune de Tancerville. En cet endroit, pas plus qu'à Nancy, on n'a revu depuis quinze jours ce magistrat. Aucune nouvelle de lui n'est non plus parvenue.

Mortel accident de chasse

Dijon, 16 février. — Pendant une chasse au sanglier dans les bois de Baigneux-les-Juifs, M. Sirdey, de Jours, village voisin, ayant quitté l'emplacement désigné sans donner, par la corne d'appel, le signal convenu, a reçu un coup de fusil dans le bas ventre. La balle l'a tué sur le coup. M. Sirdey était marié et père de trois enfants.

Le rhume de l'empereur d'Allemagne

Berlin, 16 février. — L'empereur garde la chambre à cause d'un rhume. La réception de la députation de l'Union des agriculteurs est contremandée.

Géraudel I à la rescousse III

REVUE HEBDOMADAIRE

17 février 1895.

Ce n'est pas seulement un raffermissement que nous avons à constater cette semaine sur notre marché, c'est, sur certaines valeurs les plus actives, une véritable hausse.

Ce mouvement peut avoir des conséquences heureuses, en ce que, portant nos anciennes valeurs à des taux très élevés, il pousse une partie des capitaux à de nouvelles affaires dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

Il ne manque certes pas d'entreprises de toutes natures possibles et avantageuses où l'épargne pourrait trouver à s'employer.

Malgré les notables progrès de divers fonds d'Etat, nos rentes s'écartent peu de leurs cours de la semaine dernière.

Le 3 0/0 se négocie à 103.47.

Le marché des sociétés de crédit a repris de l'animation.

Le Crédit Foncier est à 913.75. Les obligations de cet établissement sont l'objet de bonnes demandes.

Le Crédit Lyonnais suivant nos appréciations s'est relevé à 827.50. C'est le 15 mars prochain que son conseil d'administration prendra une décision sur la répartition à faire aux actionnaires des bénéfices de l'exercice écoulé.

La Société Générale, après une nouvelle avance et justifiant nos prévisions, a atteint presque le pair à 498.75. Son bilan au 31 janvier accuse une augmentation assez importante dans le chiffre de ses affaires.

Le Comptoir national d'Escompte est très bien tenu à 570.

En dépit des discussions qui ont lieu à la commission d'enquête sur les conventions, nos grands chemins restent fermes.

Les obligations de la Société des Chemins de fer Economiques donnent lieu à des achats suivis.

Les valeurs de Suez sont toujours très bien tenues, il y a de grandes chances pour que l'année actuelle donne une plus-value de recettes assez considérable, ce qui permettra d'augmenter le dividende. Il ne faut donc à aucun prix se débarrasser de ces excellents titres.

L'Italien finit encore en hausse d'un point depuis huit jours.

L'Ex-éricure s'est avancée à 77 1/2.

Il y a une sensible amélioration dans l'état

des finances espagnoles, et nous avons bien prévu le mouvement en avant de ce fonds qui du reste est loin d'être terminé.

Très bonne tenue des fonds ottomans qui paraissent vouloir se réveiller sérieusement. On a remarqué cette semaine de très bons achats sur la Banque ottomane.

Peu de mouvements sur les fonds austro-hongrois.

Les fonds russes sont très fermes avec des transactions suivies ; mais leur allure est devenue plus calme.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 18 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 1°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 6°
Midi,	768 m/m	0°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 8°

SAUMUR

Les personnes chargées par la Municipalité de Saumur de recevoir les dons en argent et en nature, destinés à secourir les ouvriers sans travail, adressent leurs plus chaleureux remerciements aux personnes qui ont bien voulu répondre par leurs offrandes aux efforts qu'elles tentaient pour soulager les malheureux.

Non seulement elles les remercient de leurs offrandes, mais aussi de l'accueil sympathique qu'elles ont rencontré partout où elles se sont présentées.

Il faut bien le reconnaître, la population saumuroise a admirablement compris qu'il y avait de grandes détresses à soulager ; et riches, commerçants, pauvres mêmes, tous ont voulu concourir à cette œuvre bienfaisante.

Hier soir, M. Peton, maire de Saumur, a réuni les quêteurs dans son cabinet. La somme recueillie s'élève à 2,381 fr., et il a été décidé que les personnes qui avaient fait la quête seraient chargées de la distribution des secours.

Ainsi qu'il en avait été décidé avant la quête, les secours seront distribués, discrètement, à toutes personnes dans le besoin, mais qui ne reçoivent pas de secours du Bureau de charité. A cet effet, les quêteurs, dans leurs tournées, ont fait une enquête sur les misères à soulager. D'autre part, les chefs ouvriers, consultés par le maire, ont fourni des renseignements précis dans le même but. Les quêteurs, munis de ces documents, vont donc se remettre en tournée pour distribuer les secours qui leur ont été si généreusement octroyés.

Cependant, ils ne pensent pas, eux qui ont vu de près tant de misères à soulager, que cet effort suffise, et ils font un appel pressant aux personnes riches, qui jouissent de toutes les douceurs que la fortune procure ; ils les prient de songer qu'à côté d'elles il y a des femmes, des vieillards, des enfants sans pain, sans feu, par ce froid terrible qui ne finit pas, et ils les supplient d'être généreuses, d'envoyer leurs dons à la Mairie : argent, bois, coke, bous de toutes natures, vieux vêtements hors d'usage ; car, ils ne sauraient trop le dire, la misère est immense.

Et pour finir, encore une fois, merci, chers concitoyens, merci mille fois pour les malheureux.

LES QUÊTEURS.

Nous avons eu le regret de constater que ni la *Petite Loire*, ni l'*Echo Saumurois*, ni l'*Avant-Garde* n'ont été appelés à prêter le concours de leur publicité. Les pauvres y eussent cependant trouvé leur profit.

Car si nous nous reportons à l'hiver 1890-91, nous trouvons que la quête organisée par M. Mauriceau-Delaunay, avec le concours des représentants de tous les partis, avait produit 6,755 fr. 60. En ajoutant à ce total, déjà si respectable, le produit d'un concert, le montant général distribué aux pauvres a été de 9,133 fr. 10.

La Messe en musique, organisée hier par l'Œuvre de la Miséricorde, a donné plein succès. Le programme, des mieux choisis, a été fort bien exécuté, et la quête a produit plus de 600 fr. Les pauvres auront donc grand profit de cette fête religieuse, dont la recette, nous le savons de bonne source, s'accroît encore de dons particuliers.

Le Balmasqué de samedi soir a donné..... un certain déficit, nous affirme-t-on. Si nous en croyons les on-dit, il n'y avait qu'une trentaine de danseurs. Mettons quarante et n'en parlons plus. Beau bénéfice pour les pauvres !!

Le Froid et la Glace

Et le froid continuait toujours...

Il faut en prendre son parti ; ça ne se terminera qu'avec la lune, c'est à dire encore une huitaine de jours à grelotter. A moins que...

Après, il est très possible qu'une température douce arrive sans transition pour nous amener aux giboulées de mars... dont nous nous passerions très bien.

En attendant, la population sillonne la Loire en tous sens, et les habitants du quartier des Ponts font fi de celui de M. Cessart et traversent le fleuve de la cale de l'Hôtel-de-Ville à l'orme initial de la rue de la Visitation.

Quant aux patineurs, ils sont dans la jubilation.

De tous côtés, prairie de Varrains, fouilles et prairies du Thouet, sont journellement sillonnées d'élégantes patineuses et de patineurs de tout âge et de toutes conditions.

Accident. — M. Moellinger, chef de la gare de Saumur-Etat, étant sorti de chez lui pour aller reprendre son service, a glissé et en tombant s'est cassé la jambe. Quelques passants l'ont transporté à son domicile, où M. le docteur Perreau, appelé aussitôt, a opéré la réduction.

Notaire honoraire

Par décret de M. le Président de la République en date du 2 février 1895, M. Victor Gautier, ancien notaire à Saumur, a été nommé notaire honoraire.

Conseil général de Maine-et-Loire

Aujourd'hui lundi, comme nous l'avons annoncé, aura lieu une session extraordinaire du Conseil général.

Voici quelles sont les questions à l'ordre du jour :

Chemin de fer d'intérêt local : Ligne de Saumur à Cholet. — Emprunt départemental et imposition extraordinaire. — Conditions de construction et mode d'exploitation. — Ligne de Saumur à Cholet. — Tracés aux abords de Saumur. — Ligne d'Angers à Candé.

Route départementale n° 14. — Pont des Rosiers. — Réfection des amarrages.

Assistance médicale gratuite. — Projets d'organisation.

Ligne d'Angers à Candé. — Rapport de MM. les ingénieurs.

Congés des jours gras

Par décision de M. le recteur de l'Académie de Poitiers, en date du 12 février, les congés des jours gras sont ainsi fixés pour les lycées, collèges, écoles normales et cours secondaires.

Sortie. — Samedi, 23 février, après la classe du soir, régulièrement faite.

Rentrée. — Mercredi soir, 27 février, à l'heure réglementaire.

Les classes du mercredi seront reportées au jeudi.

UN FAUX OFFICIER

M. Paul Aymery de Comminges, lieutenant instructeur à Saumur, fut bien étonné lorsqu'il vit venir, ces temps derniers, un billet de 25 fr., qu'il était censé avoir fait, à Paris, à un marchand de vins des Halles.

M. de Comminges, qui a un hôtel à Paris, n'a jamais fait le moindre billet de 25 fr. Ce premier faux fut suivi de beaucoup d'autres, et bientôt une véritable avalanche de billets, de no-

tes, factures, etc., s'abattit sur l'École de Saumur, toujours au nom de M. de Comminges. Le lieutenant comprit qu'un escroc se faisait passer pour lui et déposa une plainte au parquet. Mais, toutes les recherches de la police demeurèrent inutiles; on ne put trouver trace du faux officier.

Là où les agents de la Sûreté avaient échoué, un lieutenant de la caserne de Bellechasse a réussi. Ce lieutenant ayant appris qu'un soldat officier instructeur de Saumur se faisait appeler lieutenant de Comminges, venait presque chaque soir dîner et prendre le café avec ses sous-officiers, flaira une fraude. Il vint interroger le prétendu lieutenant, le convainquit de mensonge et le fit mener chez M. Prêlat, commissaire de police.

A toutes les plaintes en escroqueries déposées contre le faux de Comminges, qui s'appelle Emile Dorange, est venu s'en ajouter une nouvelle d'autre nature. Il paraît que l'escroc a enlevé une jeune fille mineure de très bonne famille, dont les parents habitent boulevard Saint-Germain.

Fontevault

Le chef de bataillon Debrou

Nous avons publié, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, le nom de plusieurs officiers supérieurs appartenant au département qui font partie de l'expédition de Madagascar. Aujourd'hui seulement nous apprenons que M. Debrou Paul-Lange, chef de bataillon au 3^e tirailleurs algériens, qui fait partie de la même expédition, est né à Fontevault, le 5 décembre 1844, d'une famille de modestes ouvriers.

Engagé volontaire en 1863, sans autre instruction que celle qu'il avait acquise à l'école primaire de Fontevault, il fut nommé sous-lieutenant en juillet 1870 et fait prisonnier à Weissebourg (dans la bataille où fut tué le général Abel Douay).

Sa famille habite encore en grande partie Fontevault; un des neveux du commandant, du côté maternel, M. Paul Boutault, est directeur de l'école communale du tertre Saint-Laurent à Angers.

L'Exposition de 1895 à Angers

Extrait de la liste des exposants (Suite)

M^{me} Legeard, institutrice au Vaudelnay-Rillé: Cahiers, travaux à aiguille.

M. Nourry, instituteur à Martigné-Briand: Cahiers, herbiers.

M. Stéphane Milon, à Saumur: Librairie.

M^{me} Guyon, institutrice à Louerre: Albums, travaux manuels.

M. Lebled, instituteur à Louresse: Un volume d'agriculture, un tableau d'arithmétique, une méthode de lecture, etc.

M. David, instituteur à Chacé: Céréales et graines provenant du champ d'expériences de l'école.

M^{me} Fouchet, institutrice à Parnay: Travaux manuels.

M. Bourdaisseau, instituteur à Passavant: Cahiers, travaux manuels. (A suivre.)

Un succès Angevin

On sait que le *Concours général agricole* se tient en ce moment au Palais de l'Industrie, à Paris. Le jury pour la dégustation des vins s'est réuni jeudi, et nous enregistrons avec plaisir un beau succès pour l'Anjou et le Maine-et-Loire.

Les jurés étaient: MM. Verneuil, représentant la *Charente-Inférieure*; Pillot, la *Charente*; Pradier, la *Dordogne*; Ravaz Bedhet, Charnet, Bisset et Oger-Bascher le *Maine-et-Loire*.

Sur 19 échantillons présentés, le Maine-et-Loire a obtenu 11 récompenses, dont 5 médailles d'argent et 6 médailles de bronze.

Avis aux conscrits

Nous croyons utile d'attirer l'attention de nos lecteurs sur les dispositions contenues dans l'instruction de cette année, relative aux opérations du tirage au sort.

Jusqu'ici, lorsqu'un jeune homme invoquait simultanément plusieurs cas de dispense, on

le mettait en demeure d'opter et de renoncer par écrit à l'un d'eux.

Or, par un arrêté du 27 avril 1894, le Conseil d'Etat a décidé que cette mesure était dépourvue de toute base légale.

En conséquence, les jeunes gens peuvent y être admis, à l'avenir, à bénéficier *simultanément* de plusieurs cas de dispense, à condition d'en justifier, devant le Conseil de révision, par la production des pièces exigées pour chacun de ces cas.

Cette règle s'applique non seulement aux dispenses prévues par l'article 23, pour motifs d'études, d'engagement décennal, etc., mais aussi à celles prévues par l'article 21, pour situation de famille, frère au service, etc.

Il en est de même, naturellement, quand un jeune homme invoque simultanément des titres prévus, l'un par l'article 14, l'autre par l'article 23; par exemple, lorsqu'un étudiant ou un séminariste est en même temps aîné de veuve ou d'orphelins, ou a un frère au service, etc.

Cette disposition présente un grand intérêt pour les jeunes gens. En effet, l'une des dispenses venant à manquer, par suite de changement de carrière, ou de modification dans la situation de famille, ils peuvent bénéficier de l'autre.

Mais pour pouvoir éventuellement bénéficier de cette seconde dispense, il est indispensable qu'elle soit invoquée devant le Conseil de révision.

Le dîner du Vin d'Anjou

Lundi soir a eu lieu à Paris le dîner trimestriel du « Vin d'Anjou », sous la présidence de M. Persac, conseiller à la Cour d'appel.

Parmi les convives, citons au hasard:

MM. Bodinier, l'aimable directeur du Théâtre d'Application, le graveur Méaulle, les peintres Alleaume, Dubois et Grellet, ce dernier, auteur d'un menu plein de fantaisie. Beaucoup d'entrain, grâce au pétillant vin d'Anjou, ce frère naturel des mixtures champenoises.

ANGERS

Question du Théâtre

M. Giraud a écrit à l'administration, lui signalant les pertes que lui fait subir le froid. Il demande à retirer la moitié de son cautionnement pour l'aider à continuer la saison. Après une assez longue discussion, cette autorisation lui est refusée, par 7 voix contre 6, le cautionnement devant être intégralement conservé pour assurer le paiement des artistes. L'administration s'est abstenue.

Réserviste arrêté

Le nommé Joliveau, qui accomplit en ce moment sa période de vingt-huit jours au 25^e dragons, a été arrêté, jeudi dernier, par la gendarmerie.

Joliveau a été condamné, par contumace, à dix ans de réclusion par la Cour d'assises de la Seine, pour vol qualifié.

Incendie rue Saint-Etienne

Au moment de mettre sous presse, dit le *Petit Patriote*, nous apprenons qu'un incendie s'est déclaré dans une épicerie rue Saint-Etienne.

Carnet matrimonial

On annonce le mariage de M. le comte de la Baume-Pluvinel avec M^{lle} Henriette de Civrac, la plus jeune fille du comte Henri de Civrac, ancien député de l'arrondissement de Cholet, ancien président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M^{lle} de Civrac est la sœur de M^{me} la duchesse de Blacas.

Le comte Dupetit-Thouars

En annonçant la mort à Tunis de M. le comte Dupetit-Thouars, le *Journal d'Indre-et-Loire* ajoute que les funérailles auront lieu en la résidence habituelle du comte, à Saint-Germain-sur-Vienne, dont il était maire.

Elles auront lieu mercredi prochain, à dix heures.

BOURGUEIL

Nous avons annoncé le décès, à l'âge de 70 ans, de M. l'abbé Moreau, ancien curé de Bourgueil, chanoine titulaire de l'église Métropolitaine de Tours.

Un de ses derniers vœux a été de reposer dans le cimetière de Bourgueil, où son corps sera transporté.

Incendie

Vendredi soir, vers 4 heures, un incendie s'est déclaré chez M. Tremblay, notaire. Le feu a été communiqué à la toiture par une fissure de la cheminée.

Les secours ayant été organisés, au bout d'une heure tout danger avait disparu.

Pour les Blessés de Madagascar

Le Président de la Société française de secours aux Blessés militaires, M. le général duc d'Aumale, vient de recevoir, pour les blessés de l'expédition de Madagascar, une somme de 25,000 francs.

Cette somme était accompagnée de la lettre suivante:

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, à l'occasion de l'expédition de Madagascar, un chèque de 25,000 francs, pour la Société de la Croix-Rouge, dont vous êtes le président. Je vous serai infiniment obligée de garder secret, sinon le don, parce qu'il pourra inspirer des imitateurs, du moins mon nom et mon adresse; je désire être inscrite sous la rubrique: une Anonyme. »

Le Président a aussitôt répondu:

« Madame,

» Le président de la Croix-Rouge remettra demain au bureau de la Société le magnifique que don que vient de lui adresser un généreux anonyme, à qui vous voudrez bien transmettre l'expression de notre profonde reconnaissance.

» Croyez, Madame, que je suis votre serviteur.

» HENRI D'ORLÉANS. »

L'Œuvre a reçu du Secrétaire Général du Crédit Industriel et Commercial, M. de LA FONTAINE, une somme de 2,360 francs, sous ce titre « Dons anonymes ».

A citer encore comme versement pour les Blessés de l'Expédition: des Conscrits de Vitry, 30 fr. 40; de M. Auguste FONTAINE, 200 francs; de la Chambre des Notaires de Cherbourg, 60 francs; de M^{me} GANNERON, 500 francs; du Comité de Douai, le produit d'une quête, 400 francs.

Le Conseil de la Société française, qui, pour les Rapatriés, organise dans l'Isthme de Suez et à la Réunion un service de haltes réconfortantes, vient, d'autre part, de voter l'acquisition de 180 caisses d'éléments divers, destinées à être réparties entre les 15 infirmeries régimentaires de l'expédition.

En province, les Comités de l'Œuvre se préparent à seconder de leur mieux ce service patriotique.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 15 février. — Fernande-Henriette Benézy, à l'Hospice.

Publications de mariage

Henri Renou, journalier (veuf), et Marie-Françoise Bertin, ménagère, tous deux à Saumur.

Gustave Lavoute, doreur sur bois, et Victorine-Augustine Lautridou, couturière, tous deux à Saumur.

MARIAGES

Le 16 février. — Louis-Joseph Chevillon, carrier, à Bagneux, a épousé Marie-Louise Gauré, couturière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 16 février. — Lucie-Marie-Louise Beurel, lingère, célibataire, 20 ans, à l'Hôpital.

Le 17. — Amélie Rousseau, 7 mois, rue de la Croix-Verte, 13; — Victorine Clin, épouse de Léon Guilleux, sans profession, 43 ans, rue de l'Abreuvoir.

A la station d'Amboise:

Un employé à Taupin, qui a l'air de chercher quelque chose:

— Vous cherchez la buvette?

— Non, répond Taupin, au contraire.

Entre Français et Anglais:

Le Français. — La langue anglaise est la plus bizarre de toutes pour la prononciation; ainsi vous écrivez *Shakespeare* et vous prononcez *Cheqspir*.

L'Anglais. — Aôh! le votre il est beaucoup plus bizarre; vo écrire *élastique* et vo pronocer *caoutchouc*.

Huiles du Congo

Pour les soins de la chevelure, n'employez que les huiles parfumées du Congo et exigez des flacons ayant sur l'étiquette le nom du fabricant VICTOR VAISSIER.

Les personnes affaiblies ne trouveront jamais de meilleur reconstituant et fortifiant que le tapioca. En donnant la préférence au **Tapioca Rils** elles pourront faire des potages qui réjouiront les palais les plus délicats.

Quinze ans de succès non interrompus, un prix accessible aux bourses les plus modestes, une efficacité prouvée par des centaines de documents, tels sont entr'autres les titres qui ont fait des **Pilules Suisses** le médicament le plus populaire de France. 1 fr. 50 dans les Pharmacies.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

Lundi 18 Février

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

AVEC LE CONCOURS DE:

M^{me} C. LE ROUX, de l'Opéra
Orchestre complet - Choristes supplémentaires

HÉRODIADÉ

Grand opéra en 4 actes et 7 tableaux,
paroles de MM. Millet et Grémont, musique
de J. MASSENET.

Costumes entièrement neufs

Nota. — Malgré les sacrifices que la Direction s'impose, cet ouvrage sera représenté aux prix ordinaires.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.
Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

S'adresser à M. FOUQUET, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^{ie} DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

